

EDITORIAL

Un bénévolat précieux pour la dynamisation de Fains-Veel

Ce numéro vous relate les nombreuses manifestations organisées ce premier semestre par nos associations culturelles, sportives, de loisirs et notre office municipale de la culture et des loisirs. Ces événements contribuent à la dynamisation de notre commune et aux rencontres intergénérationnelles.

Leur existence est le fruit du bénévolat, combien précieux, de leurs membres s'impliquant pour vous offrir ces moments de divertissement.

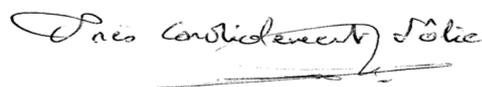
L'affluence du public, outre le fait qu'elle représente une récompense pour les organisateurs, démontre que ces manifestations répondent à son attente.

Il nous appartient, bien entendu de remercier chaleureusement ces associations, mais aussi de les soutenir dans leurs initiatives.

Une mention pour l'AFA les Sources, qui a pu faire renaître « La Houblonnière », randonnée incontournable, et une autre également pour l'association « A Fains On Danse » pour son gala du 1er juin dans la salle des Verreries.

Ce semestre se terminera avec d'autres rencontres, La Fête de la Musique le 29 juin avec les prestations de l'école de musique et de nos ensembles musicaux, un vide dressing le 23 juin.

La fin de l'année scolaire sera l'occasion pour l'école maternelle de réaliser le 14 juin un parcours nature installé dans la commune avec présentation de la production des enfants, ce qui marquera l'aboutissement du projet de l'année écoulée.



Gérard ABBAS,

Maire de Fains-Véel

Vice-Président de la CA Meuse Grand Sud

Vice Président du Conseil Départemental

L'accueil de la mairie sera désormais fermé le samedi matin mais compensé par des créneaux supplémentaires dont le lundi de 16h30 à 18h et le mercredi de 12 h à 13h30. (Détail des Horaires page 14).

Contacts Mairie

☎ : 03 29 45 07 65

✉ : accueil@mairie-fains-veel.fr

Site internet : www.fains-veel.fr

Coordonnées GPS :

Longitude 5.1167

Latitude 48.7833

Prochain marché local

Dimanche 9 juin 2024 sur la place

POEME

Vive le printemps !



Printemps tu es là, si éphémère, si fragile
Avec tes giboulées de mars, tes carillons d'avril ;
La nature explose de joie victorieuse ;
Les tourterelles roucoulent, amoureuses...

Les arbres se parent de capelines fleuries ;
Les primevères étalent leurs robes aux doux coloris,
Les prunus, eux, sont soupoudrés de neige rose,
Jonquilles d'or, tulipes et violettes sont écloses...

C'est le message des oiseaux dans le jeune feuillage,
Ou battements d'ailes et gazouillis font tapage.
Pour fêter ce jour, dame Aubépine porte voile blanc ;
Les rayons du soleil chassent l'averse, l'air est troublant...

Une gerbe de lumière envoyée par le roi Soleil,
Déverse une pluie d'argent sur les lilas qui s'éveillent,
Sur les pommiers du japon aux fleurs de porcelaine,
Sur cette matinée printanière à la fraîche haleine...



Chantal PIERRE

APPEL A MEMOIRE

Monsieur Jean-Charles COTI habitant en Corse a contacté la mairie de Fains-Véel. Il recherche le lieu de sépulture de son arrière-grand-père Chartes COTI.

« Charles COTI a été déclaré tué à l'ennemi le 12 septembre 1914 (bataille de Vassincourt). Le décès a été constaté par l'ambulance N° 9 du 15ème corps d'armée stationnée au château de Véel.

Ce 12 septembre, 4 décès furent recensés à Véel et aucun de ces morts n'a de sépulture connue.

Sans doute enterrés provisoirement à Véel leurs dépouilles auraient été transférées ultérieurement »

Si vous avez des informations à propos de ces quatre malheureux soldats nous vous remercions de transmettre ces dernières par mail via le site internet « Fains-Veel » onglet contact.

TRAVAUX REALISES ET TRAVAUX EN COURS

Les travaux d'effacement des réseaux secs (électricité, téléphone cuivre, téléphone fibre) ainsi que les travaux de réhabilitation de trottoirs, dans la rue d'Egremont à Véel se terminent. La réception des chantiers est prévue pour la fin du mois de juin. Ainsi les réseaux aériens disparaîtront et les piétons pourront cheminer sur un trottoir sécurisé jusqu'au cimetière communal.



Les travaux de voirie à Fains confiés à l'entreprise COLAS de Void-Vacon pour un marché global de 115 032,30 euros H.T. soit 138 038,76 euros T.T.C. sont terminés.

Des alvéoles pour stationnement de véhicules ont été créées dans l'avenue de la Vaux Mourot. Le marché de voirie concernait donc la réfection de la chaussée et des trottoirs dans une partie de la Vaux Mourot, la pose de bordures caniveaux sur le haut de la rue des Valottes à Fains, ainsi que la réfection de la chaussée à l'entrée du lotissement du Golf à Véel.



Le chantier de réhabilitation de l'îlot Mairie-Ecole à Fains, annoncé dans le Flash-Infos n°01/2024 (Vœux du maire page 4), doit débiter par la démolition du local de remise des pompes à compter du 17 juin. Il s'en suivra la réfection de la cour de récréation dès le 1er juillet.

BROYAGE DU BOIS RUE DE BEGARENNE



A la suite d'incidents réguliers (chutes de branches) la municipalité a décidé de procéder à l'abattage des arbres Côte Géminel le long de la rue de Bégarrenne (Arrêté de sécurité N° 072/2023).

Après l'opération abattage des arbres réalisée par l'ONF et quelques riverains, c'est l'entreprise LORENERGIE qui est intervenue pour le broyage en plaquettes des rémanents.



PLANNING DU PASSAGE DE LA BALAYEUSE

Les prochaines dates de passage de la balayeuse sur la commune (sous réserve de modification par le prestataire) sont les suivantes :

12 et 13 juin - 24 et 25 septembre - 19 et 20 Novembre - 17 et 18 décembre.

Retrouvez cette information sur le site internet "fainsveel.fr" Onglets : VIVRE A FAINS-VEEL - BIEN VIVRE - Gestion des déchets

Le marché du balayage des caniveaux de la commune a été renouvelé, pour l'exercice 2024, à l'entreprise SUEZ.

Rappel des règles de civilité et de bonne conduite :

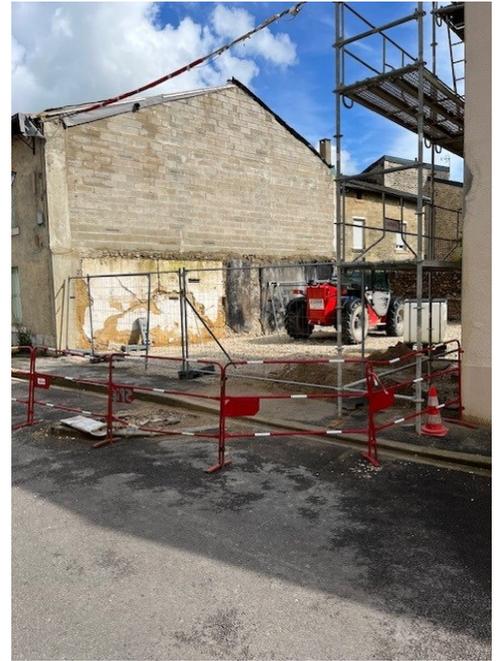
Le balayage, désherbage et déneigement des trottoirs incombent aux riverains.

**Pendant la tranche horaire du balayage,
afin de permettre le passage de la balayeuse,
le stationnement est interdit sur les caniveaux
et en bordure de trottoir.**

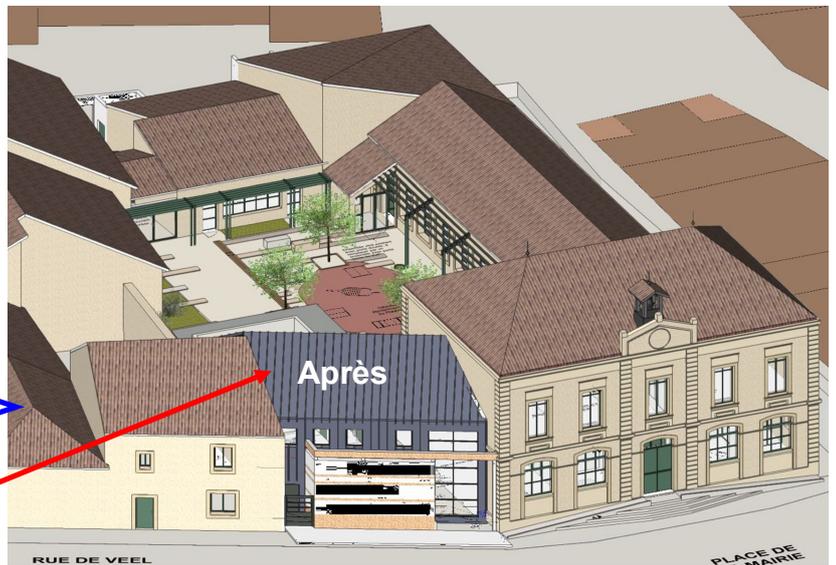


TRAVAUX RUE DE VEEL IMPACTANT LA CIRCULATION

Le 31 mai 2022 un incendie détruisait les habitations N° 6 et 8 rue de Véel. Les propriétaires au N° 8 occupent depuis peu leur maison mais celle au N° 6 est en cours de reconstruction par l'OPH.



Esquisse de la Réhabilitation de l'ilot Mairie-Ecole



la circulation générale sera interdite dans la rue de Véel sur la section comprise entre la mairie et l'intersection avec la rue du Cachon pendant les travaux au N°6 de la rue de Véel et la démolition de la remise dite « des pompes » au 14 place de la mairie, du 17/06 au 31/12/24 . Par dérogation, l'accès aux propriétés riveraines sera maintenue depuis les extrémités de la section interdite. La circulation en provenance de la rue du Château empruntera la rue du Moulin et du Cachon en direction de Véel. La circulation en provenance de Véel sera déviée par l'avenue de la Vaux Mourot. Les rues du Moulin et du Cachon restent en sens unique.

Le stationnement sur les 5 alvéoles de la place coté gîte sera interdit et réservé aux entreprises intervenantes à des fins de stockage de matériaux ou bennes à gravats.

VIE DES ASSOCIATIONS

FOOTBALL CLUB FAINS-VEEL



Belle dynamique au club de football avec son traditionnel loto et la chasse aux œufs

CHORALE LAFAMI

Dimanche 11 février, la salle des Verreries a accueilli plus de 280 personnes venues écouter la chorale LaFaMi (École de Musique de Fains-Véel) et celle du Conservatoire de Verdun, rassemblées sur scène.

Les 2 chœurs, dirigés par Virginie Manteaux, proposaient un concert haut en couleurs avec des chansons exclusivement françaises : Maurane, Balavoine, Lavilliers, Vianney, Armanet, Dion, Souchon, Dutronc, Gainsbourg ...

La cinquantaine de choristes, accompagnée par 3 musiciens (piano, basse et batterie), ont donc enchanté le public, qui s'est d'ailleurs empressé de demander un rappel.

Un bel après-midi musical qui a donc ravi tout le monde.

Si vous souhaitez chanter dans la Chorale LaFaMi, les répétitions se déroulent tous les vendredis de 18 à 20h à l'école de musique de Fains-Véel. Pour tous renseignements, n'hésitez pas à contacter son directeur au 06 89 96 63 77.



AVEF - SOIREE BAVAROISE



Ambiance assurée par Franck Peters et son orchestre Bavarois composé principalement de cuivres qui ont résonné dans la salle des Verreries. La choucroute mijotée par Jérôme Leseur, traiteur local, a été appréciée par toutes les papilles.



L'association « Vivre en Fains » a organisé sa 5ème soirée bavaroise qui a attiré plus de 200 personnes dans une chaude ambiance à la salle des Verreries.

OMCL - CARNAVAL

L'association « A Fains on danse » a animé la 1ère partie du défilé. Ensuite le cortège au son de l'harmonie municipale a parcouru les rues du village jusqu'au stade où le cracheur de feu a enflammé monsieur Carnaval. Le verre de l'amitié offert par la commune a clôturé cette belle après-midi festive et conviviale dans la joie des petits et des grands.



AFA LES SOURCES : LA HOUBLONNIERE



Absente depuis 2020 à cause du COVID, la Houblonnière, randonnée incontournable du début de saison, s'est déroulée le 24 mars sur le territoire de Fains-Veel.

Après avoir organisé la Houblonnière durant 19 années, Jean-Claude PIERRARD et Gilbert THIERY ont passé le relais à Dominique COLLIN et Marie-Thérèse ROYER pour l'organisation générale et la marche et à Patrice LUCION pour les vététistes **sans oublier la soixantaine de bénévoles indispensables à la réussite de cette grande manifestation.**



La randonnée La Houblonnière organisée par l'AFA les Sources s'est élancée depuis le stade de Fains-Véel. Marie -Thérèse Royer et Dominique Collin, co-organisatrices, ont relancé la randonnée de La Houblonnière.

Pour la 20ème édition malgré un temps maussade près de 600 inscrits ont participé aux différents tracés (8,12 et 19 km pour la marche - 22, 33 et 55 km pour les vététistes).

Un évènement qui manquait aux marcheurs et vététistes des environs : Il n'avait pas eu lieu depuis 2019 ou 1 200 participants avaient pris le départ.



AMICALE DES DONNEURS DE SANG

Comme chaque année de nombreux bénévoles œuvrent à la réussite des collectes. Au nom des malades qui vont bénéficier de la générosité des donateurs, l'établissement français du sang (EFS) remercie tous les donateurs .

Ainsi lors de la journée du 11 avril 2024 sur les 29 personnes qui se sont présentées 24 ont donné leur sang. Le Docteur C. Brullard nous demande de transmettre cette reconnaissance, en premier lieu aux donateurs, sans qui rien ne serait possible, ainsi qu'à toutes les personnes qui ont aidé à l'organisation de cette journée.



CENTRE AERE AVRIL 2024



Le centre aéré a accueilli 27 enfants de 4 à 12 ans dans ses locaux, pour les vacances du 22 au 26 avril.

De nombreux thèmes ont occupé les enfants dont une rencontre intergénérationnelle avec les résidents de l'EHPAD « La Sapinière ».



ECOLE MATERNELLE

Dans le cadre du projet de l'école maternelle et en partenariat avec la municipalité, M. Pavard, employé municipal et papa de Samuel et Gabin est venu à l'école pour fabriquer des nichoirs qui seront disposés avec les maisons à insectes, fabriqués en mars avec la collaboration du Magasin Vert de Fains, sur un parcours nature dans le village courant mai.



L'aboutissement de ce projet aura lieu le **vendredi 14 juin** avec un parcours exposition dans les rues du village, un moment de rencontre aura lieu à la cité Faucher en soirée.

Mardi 2 avril, les élèves de grande section ont nettoyé la cour de récréation, les trottoirs du village pour participer à leur manière à l'opération nettoyage de printemps organisée par la commune.

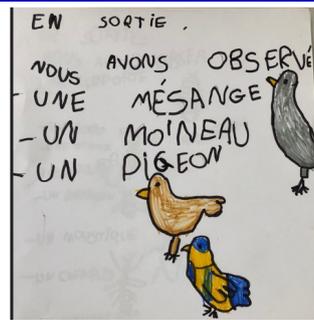
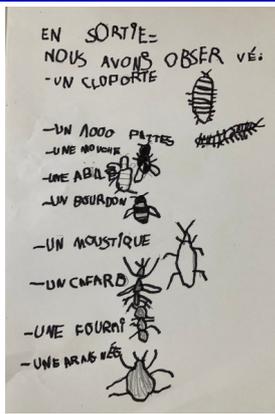
Gants, pinces et chariot ont été mis à leur disposition par la commune.



Nombre de mégots, plastiques, papiers ont fini à la poubelle ainsi qu'une raquette de tennis brisée.

Une petite collation offerte par la municipalité a suivi.

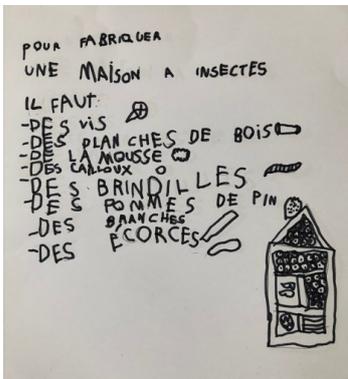
ECOLE MATERNELLE



Jeudi 21 mars, les 2 classes sont allées en forêt à la découverte des oiseaux et des insectes, et à la recherche de matériaux pour la construction de maisons à insectes.



Du 27 au 29 mars ont eu lieu des activités en lien avec notre projet d'année, en partenariat avec la société " Le cercle vert " les élèves ont construit des maisons à insectes. Les hôtels à insectes seront disposés dans le village sur un parcours courant mai.



Fête de l'école

Programme : A 16 h 30, lancement : chant et exposition, puis, les enfants sont confiés à leurs parents afin d'effectuer le parcours nature et de 17 h 30 à 18 h 30 : animations au stade (tennis, Usep, parachute...) une buvette (eau uniquement) sera mise en place. A partir de 18 h 30, moment de rencontre, buvette et restauration près de la salle de la cité Faucher : barbecue, tartes, gâteaux, compote...Les fonds récoltés à cette occasion iront au bénéfice de l'association Usep Les Sources.

Le directeur de l'école remercie les partenaires (municipalité de Fains-Véel, M. Chassaigne et l'Usep, tennis de club de Fains-Véel et le Magasin Vert.

VENDREDI 14 JUIN 2024

PARCOURS NATURE DANS LE VILLAGE ET ANIMATIONS AU STADE DE FAINS-LES-SOURCES

ORGANISÉS PAR L'ÉCOLE MATERNELLE DE FAINS-VÉEL

- ANIMATIONS de 17 h 30 à 18 h 30,
- BUVETTE ET RESTAURATION AU STADE À PARTIR DE 18 H 30

RAPPEL DES HORAIRES DE BRICOLAGE

Rappel des horaires de bricolage et des règles de brûlage

Les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils à moteur thermique ou électrique (tondeuses à gazon, motoculteurs, tronçonneuses, débroussailleuses, perceuses, raboteuses, scies...) ne sont autorisés qu'aux horaires suivants, (Arrêté préfectoral N° 2000 -1269) :

- ↪ **Du lundi au vendredi de 8 h à 12 h et de 14 h à 20 h,**
- ↪ **Les samedis de 9 h à 12 h et de 14 h à 19 h,**
- ↪ **Les dimanches et jours fériés de 10 h à 12 h.**

Tous manquements à cet arrêté sont sanctionnables d'une amende à hauteur de 68 €.

Je
Respecte
!!!



**Le brûlage est une infraction sanctionnée
par une contravention de 3ème classe (450 €)**



RÈGLES DE SECURITE

Rappel sur l'utilisation des engins de déplacement personnel motorisés (EDPM).

On entend par EDPM , les trottinettes électriques, les monoroues, les overboards.....etc. En effet leur utilisation sur la voie publique est réglementée et la réglementation concernant la conduite de ces EDPM est souvent mal connue voir pas du tout.

Pour tous les EDPM :

Depuis le 01 septembre 2023 il faut avoir 14 ans et non plus 12 pour piloter ce type d'engin.

- ↪ Il est interdit de piloter ces engins sous l'emprise de l'alcool et de stupéfiants.
- ↪ Le transport de passager est strictement interdit.
- ↪ Il est interdit de piloter en utilisant son téléphone ou et des oreillettes .
- ↪ Une assurance est obligatoire pour la conduite de ses engins (le type d'engin doit être stipulé et la vignette collée sur l'EDPM).
- ↪ Les trottinettes électriques doivent être obligatoirement équipées de feux de positions (avant et arrière), de catadioptrés, d'un système de freinage opérationnel et d'un avertisseur sonore.



Il est rappelé que tous les EDPM (trottinettes électriques comprises) ont interdiction de circuler sur les trottoirs. Leur circulation en agglomération ne se fait uniquement que dans les rues ou voies de circulation où la vitesse maximum est de 50 km/h.

En dehors des agglomérations la circulation de ces engins n'est autorisée que sur les pistes cyclables ou pistes vertes (vitesse maximum de 25km/h et les panneaux d'interdiction, feux tricolores s'appliquent aux EDPM).

- ↪ En cas de non respect de cette réglementation de circulation, le contrevenant s'expose à une amende de 135 €.
- ↪ En cas de non respect de l'interdiction du transport de passager le contrevenant s'expose à une amende de 135 €.
- ↪ En cas de débridage de l'engin notamment des trottinettes électriques à une vitesse supérieur à 25km/h le contrevenant s'expose à une amende de 1 500 €.

ACTION NETTOYAGE (16-17 Mars 2024)



C'est dans un élan solidaire encadré par des élus qu'une trentaine de bénévoles ont participé au ramassage des déchets les 16 et 17 mars sur les communes de Véel et Fains.

Très bonne participation des enfants sans oublier toutes les actions individuelles de certains habitants !



La commune remercie les entreprises locales (BECKER ENERGIE, CASTELLAR et SAFTI) qui ont fourni panneaux de sécurité, camion, gants, casquettes pinces, sacs...



Tous les secteurs ont été ratissés. Beaucoup de mégots qui polluent l'eau / 500l pour une cigarette (Avenue de la Libération des sacs entiers de bouteilles en plastique et rue de Bégarenne des cannettes de bière en quantité).

Le camion de l'entreprise Castellar a permis de collecter tous les dépôts. Ces derniers ont été ensuite transportés à la déchèterie par les employés communaux.



CHANGEMENT DES HORAIRES D'ACCUEIL DU PUBLIC À LA MAIRIE

Après analyse et constat d'une faible fréquentation le samedi matin et avec l'objectif du maintien de la qualité en proposant des horaires adaptés aux besoins et aux mode de vie des usagers, les horaires d'ouverture au public de la mairie de Fains-Véel vont être modifiés.

Aussi, à compter du lundi 10 juin 2024, afin de prendre en considération cette situation, l'accueil de la mairie sera fermé le samedi matin.

Cependant afin de maintenir un service de proximité avec les personnes ayant des contraintes d'horaires, des créneaux sont ajoutés dont le lundi de 16h30 à 18h00 et le mercredi de 12h00 à 13h30.

Horaires d'ouverture au public (A compter du lundi 10 juin 2024)		
Jours	Matin	Après-midi
Lundi	8h00 -12h00	13h30 - 18h00
Mardi	8h00 -12h00	13h30 - 16h30
Mercredi	8h00 - 16h30	
Jeudi	8h00 -12h00	13h30 - 16h30
Vendredi	8h00 -12h00	13h30 - 16h30

RENOUVELLEMENT DES CONCESSIONS FUNERAIRES

Dans le cadre de la gestion des cimetières, il est réalisé une campagne de renouvellement des concessions (emplacements dont le contractant achète l'usage et non le terrain) arrivées à échéance.

Après recensement de ces dernières, la mairie a adressé aux concessionnaires fondateurs et ou à leurs ayant droits un courrier leur demandant leur intention de renouveler ou pas. A défaut, la concession est reprise par la commune.

Durée et prix des concessions	15 ans	30 ans	50 ans
Concession tombe	-	300 €	500 €
Columbarium	845 €	1 270 €	2 090 €
Cavurne	-	270 €	455 €
Dispersion des cendres au jardin du souvenir avec droit d'apposition d'une plaque	500 €		

Achat de concessions : Le droit à inhumation aux cimetières de Fains-Véel est ouvert aux personnes domiciliées sur la commune, celles qui possèdent déjà une concession ou qui y sont décédées. Il est possible de contracter une concession d'avance.

Travaux sur les concessions : Toutes interventions dans les cimetières sur une tombe nécessitent d'obtenir au préalable une autorisation de la mairie. Un formulaire est disponible sur le site internet de la commune ou à l'accueil.

Pour tous renseignements complémentaires : Contacts : site internet « <https://www.fains-veel.fr> » ou accueil mairie « (03/29/45/07/65)

FERMETURE DU BUREAU DE POSTE

La direction de la poste nous informe que le bureau de poste de Fains-Véel situé à proximité de la mairie **sera fermé du 5 au 24 août 2024.**



Fains-Véel

dimanche 23 juin

Salle des Verreries

10 h à 18 heures

Imprimé par nos soins

L'OMCL de Fains-Véel organise un

Vide Dressing

Table 7 euros

(1m80)

Buvette

Petite restauration

inscription :

06 61 76 45 24

FÊTE DE LA MUSIQUE 2024

ORGANISÉE PAR L'AMICALE DE L'ORCHESTRE

À FAINS-VÉEL
SAMEDI 29 JUIN 2024
SUR LA PLACE DE LA MAIRIE
(OU À LA SALLE DES VERRERIES, SI
MAUVAIS TEMPS)

DE 15H à 18H30
PORTES OUVERTES
DE L'ÉCOLE DE MUSIQUE
(CONCERTS, ORCHESTRE D'HARMONIE,
FINN'S ORLEANS BAND, CHANT,
ENSEMBLE GUITARES, PERCUSSIONS,
RENCONTRE PROFESSEURS, ESSAIS...)

À PARTIR DE 19H30
CONCERTS, AVEC :

- LES ACCORDEONISTES FINNOIS
CLASSIQUE - VARIÉTÉS
- JAZZBAND FINNOIS
JAZZ - ROCK - FUNK



BUVETTE - CRÊPES
À PARTIR DE 15H30
RESTAURATION
À PARTIR DE 18H30

